

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES  
19260 Treignac  
Lundi 01 juin 2026



Feuillet 2026 -

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	22/05/2026
Certifié exécutoire le	02/06/2026
Date d'affichage	04/06/2026
Envoyé en préfecture le	04/06/2026

*Le premier juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Affieux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE :** BAYLE Christophe, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie,

DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :** DELAUNAY Jean-Paul, COIGNAC Sébastien, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE :** BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine.

**EXCUSES :** BERNARD Sylvain (donne procuration à ENSERGUEIX Jean-François), BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), GARAIS Daniel (représenté), LARIVIERE Chrystel (représentée), LEGRAIN Olivier, PEYRAMAURE Pierre (représenté), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane.

**Secrétaire :** PETIT Christophe.

#### 67-2026 Paiement indus CAF – Véhicule RPE.

La Commission pour l'Action Sociale du 20/06/2024 a accordé une subvention d'investissement à V2M pour l'acquisition d'un véhicule pour le Relais Petite Enfance (RPE) du territoire, d'un montant de 22 655.27€.

Le RPE cessera son activité au 1<sup>er</sup> septembre 2026.

Suivant les termes de l'article 5 du contrat d'achat du véhicule, le partenaire soit s'engager à maintenir l'affectation du véhicule pendant 5 années civiles.

Ce véhicule ayant été utilisé du 01/09/2024 au 01/09/2026 pour le RPE, soit 2 années sur 5, le montant de l'indu est calculé ainsi  $(22655.27 * 3) / 5 = 13\ 593.16€$ .

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 38 voix pour, 0 contre, 0 abstention :**

- **d'acter** la reprise du véhicule au 1<sup>er</sup> septembre 2026 **et de valider** la somme due à la CAF, soit un montant de 13 593.16€.

Fait à Treignac le 04/06/2026

Le Président, Philippe JENTY.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-200066645-20260601-672026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026